

Communiqué interassociatif du 11 septembre

Réaction des associations mobilisées auprès des personnes exilées à Calais suite à l'arrêté interdisant les distributions alimentaires en centre-ville.

Expulser les campements, entraver la fraternité, affamer les exilé.e.s : les autorités publient un nouvel arrêté de la honte interdisant les distributions alimentaires aux personnes exilées
Calais, le 11 septembre 2020

Le Préfet du Pas-de-Calais publie ce jour un « arrêté préfectoral portant interdiction de distribution de denrées en certains lieux du centre ville de Calais en prévention de risques sanitaires et de risques liés à la salubrité ».

Cet arrêté est honteux. En accusant les distributions alimentaires, et par là-même les personnes exilées et les associations, de présenter des risques sanitaires et des risques liés à la salubrité, le Préfet manipule la réalité. Faut-il encore une fois dire que ce ne sont pas les distributions alimentaires qui créent des risques sanitaires et des risques liés à la salubrité mais que c'est l'absence de prise en charge dignes des personnes exilées présentes sur le littoral par les autorités qui nous poussent à organiser ces distributions ?

Faut-il encore une fois dire que ces risques sont provoqués par l'Etat, qui a organisé tout l'été des évacuations forcées de campements et la pose de grillages sur ceux-ci, suite auxquelles les personnes expulsées, hagardes, cherchaient désespérément un nouvel endroit pour s'installer et se sont retrouvées en centre-ville ?

Cet arrêté est honteux. Il contrevient au principe de fraternité, pourtant à valeur constitutionnelle, en entravant les actions de citoyens et de citoyennes guidés par la volonté d'apporter leur aide et de subvenir aux besoins des personnes exilées présentes à Calais. Ainsi, cet arrêté prévoit que les personnes et associations qui s'impliqueraient dans ces distributions alimentaires soient poursuivies. C'est sans attendre, et dès ce matin, que des bénévoles de l'association Salam ont écopé de procès verbaux et d'amendes pour avoir proposé un petit déjeuner aux personnes exilées qui survivent actuellement dans le centre-ville de Calais, pour avoir aidé des personnes qui avaient faim.

Cet arrêté est honteux. Il va avoir pour conséquence de compliquer l'accès à un repas pour des personnes en errance en centre-ville, et qui ne bénéficient que des distributions alimentaires des associations indépendantes pour assouvir leur faim. En parallèle, l'action des autorités n'est pas suffisante : encore hier, en marge de la distribution alimentaire organisée par l'Etat en périphérie de Calais, plusieurs dizaines de personnes n'ont pu obtenir de panier repas, parmi lesquelles des femmes et des enfants.

Chaque jour, nos associations rencontrent des personnes exilées qui n'ont accès qu'à un repas par jour ou aucun et nous confient avoir faim.

Cet arrêté met en danger la vie de personnes exilées. Nous demandons le retrait immédiat de celui-ci.

Les associations indépendantes, citoyens solidaires et personnes exilées appellent les autorités à prendre réellement en considération nos propositions afin d'organiser un accueil digne et respectueux sur le littoral. Dans l'attente de celui-ci, nous ne dérogerons pas aux principes d'humanité les plus fondamentaux et continueront de soutenir les personnes dans le besoin.

Associations signataires :

Amnesty International – Région Nord Pas de Calais / Somme

L'Auberge des Migrants

La Cabane Juridique

Collective Aid

Help Refugees

Refugee Rights Europe

Secours Catholique - délégation du Pas-de-Calais
Salam - Nord Pas de Calais
Terre d'Errance
Utopia 56

Citoyennes et citoyens calaisien.n.e.s signataires :
Mehdi Dimpri
Valérie Lefebvre

Contacts presse :

Juliette Delaplace (chargée de mission, personnes exilées de passage sur le littoral Nord, Secours
Catholique Français) : + 33 6 30 06 75 99
François-Marie Guennoc (Vice-président, l'Auberge des migrants) : + 33 6 08 49 33 45
Hannah Dunkley (membre du Calais Food Collective / l'Auberge des Migrants) : +33 7 67 50 01 58
Pierre Roques (coordinateur terrain, Utopia 56) : +33 6 43 98 17 58